



Your file Votre référence

Our file Notre référence

7075-254-2

Le 22 septembre 2006

Madame Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Service de la coordination et du soutien aux commissions
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

OBJET : PROJET D'IMPLANTATION DU TERMINAL MÉTHANIER ÉNERGIE CACOUNA

Madame,

La présente fait suite à votre lettre du 7 septembre dernier dans laquelle la Commission d'examen conjoint nous a posé des questions relativement aux récentes modifications apportées par le promoteur à son projet de terminal méthanier.

DRAGAGE

Question : À l'égard de la solution proposée par le promoteur dans le document DA46.1 pour la gestion des sédiments excavés pour la construction des installations maritimes, veuillez présenter les préoccupations du ministère des Transports du Canada ?

Réponse : Transports Canada est prêt à accepter les sédiments de dragage d'Énergie Cacouna sur sa propriété. Toutefois, ceci doit se faire dans un contexte de respect de la législation/réglementation en vigueur (par exemple : *Loi sur les pêches*, *la Loi sur la protection des eaux navigables*, etc.). L'option à retenir devra avoir été analysée et acceptée par tous les intervenants ministériels qui ont juridiction à cet égard.

De plus, Transports Canada veut s'assurer que la disposition des sédiments sur ses propriétés aura une utilité pour le port et ne nuira pas à son développement futur. À cet effet, une consultation des usagers du port sera nécessaire au cours du processus d'analyse de l'option à retenir.

Enfin, Transports Canada est préoccupé par le maintien des échanges hydrauliques qui se font entre le marais, le bassin ouest et le havre de Gros-Cacouna. L'option à retenir devra prouver, hors de tout doute, que ces échanges sont maintenus.

.../2

CHEMINÉE DE VENTILATION

Question : À votre avis, la relocalisation de la cheminée de ventilation sur la jetée du quai d'amarrage est-elle acceptable du point de vue des risques technologiques ?

Réponse : Transports Canada n'a pas l'expertise pour déterminer si la relocalisation de la cheminée de ventilation a des impacts sur le risque technologique. Il appartient au promoteur de revoir son analyse du risque technologique et de nous la soumettre. Transports Canada a l'intention de la transmettre ensuite aux spécialistes de Ressources naturelles Canada pour obtenir leur avis d'experts.

BASSIN DE RÉTENTION

Question : Le bassin de rétention des déversements éventuels de gaz naturel liquéfié prévu initialement par le promoteur avait une capacité de 2 025 m³. Ce bassin serait maintenant remplacé par 3 bassins de plus petite capacité. Le ministère des Transports du Canada a-t-il des préoccupations liées à cette modification relativement aux risques technologiques ?

Réponse : Les préoccupations de Transports Canada se situent principalement au niveau du périmètre de sécurité du terminal méthanier. En effet, il est important pour Transports Canada de connaître exactement les distances à respecter pour évaluer les impacts sur les opérations portuaires actuelles et futures. À cet égard, le promoteur devra revoir son analyse du risque technologique. Comme pour la cheminée de ventilation, Transports Canada soumettra cette analyse aux spécialistes de Ressources naturelles Canada pour obtenir un avis d'experts.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Élaine Bolduc
Agent en environnement